



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg
42210 UNIAS
Tel: 04-77-54-43-59
Fax : 04 77 94 58 01

A Unias, le 18 octobre 2022

ARRETE

Le Maire d'Unias,

Vu le code de l'administration communale,
Vu le code de la route,
Vu l'état des lieux,

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

Considérant que l'organisation du marché de Noël par le Foyer Rural le 10 décembre 2022 nécessite la fermeture du centre bourg pour des questions de sécurité.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le samedi 10 décembre 2022, de **5h00 à 23h00**, la circulation par le centre bourg sera interdite.

ARTICLE 2 : La déviation se fera par la voie VC 2 au lieu dit « Le Chirat » et route des muriers ; des panneaux de signalisation matérialiseront cette déviation.

ARTICLE 3 : Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Commandant de gendarmerie de Saint-Galmier
Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Le Maire,
Yves DUPORT

